



Accélérer ma demande de regroupement familial

Par **Derrick**, le **14/08/2025** à **21:26**

Bonsoir mon dossier de regroupement familial pour mon fils de 12 est à la préfecture depuis février combien de temps il faut encore attendre

Par **Marck.ESP**, le **14/08/2025** à **21:40**

Bienvenue et bonsoir

Pour connaître l'état d'avancement de votre demande, vous pouvez vous référer à l'attestation de dépôt de dossier que l'OFII vous a fournie.

Tenter votre chance auprès de la préfecture également.

6 mois n'est pas extraordinaire pour recevoir la décision du préfet, laquelle vous sera notifiée par courrier.